

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1753

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Louise Brunette,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1754

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1755

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1756

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la Commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1757

concernant les modifications au Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la Commission des études a le mandat de constituer le comité de sélection pour le Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu;

ATTENDU que la Sous-commission des relations avec le milieu a été abolie;

ATTENDU la volonté de simplifier le processus d'attribution des prix d'excellence;

ATTENDU le projet de modification proposé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Toussaint Fortin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration d'approuver les modifications proposées au Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1758

concernant l'adoption du Calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes 2006-2014 et le plan d'évaluation pour l'année universitaire 2006-2007

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 2 de l'Université du Québec concernant les programmes d'études;

ATTENDU la politique institutionnelle concernant l'évaluation des programmes d'études adoptée par le Conseil d'administration (résolution 240-CA-3427);

ATTENDU la demande du Conseil d'administration relative à l'allègement des modalités de gestion des programmes (mesure 6) (résolution 286-CA-4162);

ATTENDU la résolution 41-SCE-87 de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trente-neuvième réunion tenue le 13 décembre 2006;

ATTENDU la nécessité d'assurer la qualité des programmes d'études;

ATTENDU le projet de mise à jour du Calendrier octennal d'évaluation des programmes 2006-2014;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Calendrier octennal d'évaluation des programmes 2006-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1759

concernant le projet de modification du libellé du grade de la Maîtrise en psychoéducation avec stage – 3158 et avec mémoire et stage – 3168

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le grade « maître en psychoéducation » (M.Ps.Ed.), conféré à la Maîtrise en psychoéducation avec stage – 3158 et avec mémoire et stage – 3168;

ATTENDU la non-reconnaissance du grade « maître en psychoéducation » (M.Ps.Ed.) par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) pour l'obtention du permis de psychoéducateur;

ATTENDU la nature exceptionnelle de la situation et l'importance d'émettre des diplômes reconnus par l'Ordre (OCCOPPQ), et la disposition de la Direction des études et de la recherche de l'Université du Québec (DER) de contrevenir à l'application « normale » de l'article 52b du Règlement général 3 de l'Université du Québec;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER la modification de grade accordé à la Maîtrise en psychoéducation avec stage – 3158 et avec mémoire et stage – 3168 par le grade de « maître ès sciences » (M.Sc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1760

concernant le projet de suspension des admissions au Certificat en arts et design - 4406

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de suspension des admissions au Certificat en arts et en design présenté par le Conseil de l'École des arts;

ATTENDU la modification de programme de Baccalauréat en arts et en design à compter de l'automne 2007 et la conséquence sur l'offre de cours;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au Conseil d'administration concernant la suspension des admissions au Certificat en arts et en design – 4406 à compter du trimestre d'automne 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1761

concernant le projet de modification de programme de Baccalauréat en génie informatique – 7643

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du Conseil de module de génie informatique, adoptant l'ajout de trois cours optionnels dans le domaine de la sécurité informatique;

ATTENDU l'appartenance de ces trois cours au Baccalauréat en informatique – 7833 et au Certificat en technologies de l'information – 4802;

ATTENDU l'intérêt de regrouper les étudiants du secteur informatique et génie informatique permettant de maximiser le nombre d'étudiants dans les cours;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin,

IL EST RÉSOLU :

- **D'APPROUVER** la modification de programme de Baccalauréat en génie informatique - 7643, qui consiste en l'ajout des trois cours optionnels suivants :
 - *INF1433 Initiation à la sécurité informatique*
 - *INF1443 Sécurité des réseaux informatiques*
 - *INF1453 Technologies du commerce électronique*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1762

concernant le projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) pour des étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, admis à un baccalauréat, à titre de condition d'admission

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 306-CA-4568 du Conseil d'administration adoptant l'ajout du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) à titre de condition d'admission pour les étudiants admis à un baccalauréat avec une cote R inférieure à 22;

ATTENDU la résolution 251-CE-1731 de la Commission des études mandatant le doyen des études pour poursuivre les travaux portant sur le traitement du cours ARU9003 pour les étudiants admis sur la base adulte;

ATTENDU le souhait exprimé par les directions de module, lors de l'Assemblée de gestion modulaire tenue le 5 février 2007, d'ajouter ce cours aux conditions d'admission des programmes de baccalauréat, à tous les étudiants, quelle que soit leur base d'admission;

ATTENDU la nécessité de définir un cadre de référence pour l'ajout de ce cours d'appoint dans le dossier d'un candidat;

ATTENDU les objectifs du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) et la nécessité de suivre ce cours le plus tôt possible au début de la formation académique de l'étudiant;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER à tous les programmes de baccalauréat la condition d'admission suivante, à compter du trimestre d'automne 2007 :

- Tout candidat non détenteur d'un diplôme d'études collégiales peut se voir imposer le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003), à titre de cours d'appoint;

DE MANDATER le doyen des études par intérim pour définir, en collaboration avec le registraire, les modalités d'application de cette condition d'admission dans les dossiers d'admission;

D'INVITER les directions de module à veiller à inscrire les nouveaux étudiants à ce cours dès leur premier trimestre d'inscription à un programme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 254-CE-1763

concernant le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-quatrième réunion, tenue le jeudi 22 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail;

ATTENDU la résolution 42-SCE-88 de la Sous-commission des études à l'effet de recommander l'adoption du projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail eu égard aux suggestions formulées incluses dans l'extrait du procès-verbal;

ATTENDU la résolution 111-CMSA-18-01-07-01 du Conseil de module des sciences de l'administration du 18 janvier 2007;

ATTENDU la résolution ADESA 29-01-2007 N° 820 de l'Assemblée départementale extraordinaire du Département des sciences administratives tenue le 29 janvier 2007;

ATTENDU la résolution DRI-07-12-06-640 de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles tenue le 7 décembre 2006;

ATTENDU la résolution 184-DC-677 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 11 janvier 2007;

ATTENDU les descripteurs de cours;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail;

DE MANDATER le doyen des études par intérim afin de prendre en considération les commentaires des experts et de faire rapport à la Commission des études des ajustements apportés au dossier, le cas échéant;

D'ACHEMINER le projet au Conseil des études pour approbation;

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce nouveau programme à compter du trimestre d'automne 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont